Compte rendu de séance du Conseil Municipal du 31 juillet 2025

L'an 2025 et le 31 Juillet à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du conseil sous la présidence de FOUCHARD Mikaël, Maire

Présents : M. FOUCHARD Mikaël, Maire, Mmes : BOURDAIS Isabelle, CHEVALIER Marie-Bernard, DASSE Claudine, DUGAST Mireille, REGNAULD Virginie, MM : CROUILLERE Stéphane, GODET Roger, ROUZIER Thomas, SENEGON Sébastien

Absent(s) : MM : FORGET Nicolas, RAVAND Jean-Claude

A été nommé secrétaire : M. SENEGON Sébastien

Délibération N° 2025-34 (Vote à l'unanimité)
Objet de la délibération : Situation du commerce dans les bâtiments de la boulangerie

Mr le Maire expose au conseil municipal la situation actuelle du commerce qui est depuis quelques mois dans le local de l'ancienne boulangerie.
Suite à la fermeture précipitée du commerce, il propose au conseil municipal de rompre le bail au 19 juillet et de faire un titre d'annulation au prorata des jours de présence et de rembourser la caution de 700 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide de suivre l'avis de Mr le Maire.

Quelle est la situation pour le devenir de ce bâtiment ?
Plusieurs possibilités sont envisageables :

- Relouer en commerce
- Louer pour une boulangerie
- Vente du Bâtiment
- Rénover pour louer en habitation
- Local communal

Une réflexion est ouverte pour une solution future.

Délibération N° 2025-35 (Vote à l'unanimité)
Objet de la délibération : Décisions Modificatives N° 3
Afin de pouvoir régler une facture de voirie et de la mettre en investissement,
et de prévoir à l'opération "Mairie" les fonds qui ont servi à régler l'armoire coffre-fort
le conseil municipal après en avoir délibéré, décide de faire les modifications budgétaires suivantes :

Investissement		Fonctionnement	
Dépenses		Dépenses	
Cpte 2188 -93	- 19 417 €	Cpte 615231	- 42 200 €
Cpte 2051 -91	+ 2 000 €		
Cpte 2151 - 40	+ 59 617 €		
Recettes			
Chap 021	+ 42 200 €	Chap 023	+ 42 200 €

Questions diverses : Néant

Le Maire clôt la séance à 20 h 20